



NOTE DE PRESENTATION
SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2024



Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

A compter de 2024, la commune de Paulhan, qui disposait des prérequis nécessaires, à savoir l'application du référentiel comptable M57 ainsi que la dématérialisation des documents budgétaires, a souhaité participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U). Cette nouvelle présentation vise à la fois à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable car les informations sont sur un seul et même document dont le contenu a été revu afin de disposer d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques).

Compte tenu du succès de cette expérimentation, le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026 pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4.

La commune de Paulhan vote pour la deuxième fois en 2025 un Compte Financier Unique.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Présentation générale du compte financier unique

Ce document collaboratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2024. Tout comme le budget principal, il comporte deux sections, la section de fonctionnement, qui correspond à la gestion des affaires courantes de la commune, et la section d'investissement, qui a vocation, par la programmation des dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tourné vers l'avenir.

Dans chacune des sections, les dépenses et recettes sont classées par chapitre et article.

La présentation des maquettes de C.F.U est structurée en quatre parties :

- Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière de la commune) ;
- Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur, et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- Etats financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable public) ;
- Etats annexés (états traditionnels de la dette, du personnel...).

RESULTATS 2024:

Pour mémoire, les crédits inscrits au budget 2024 étaient les suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	4 365 190.00€	4 365 190.00€
Investissement	3 209 150.39€	3 209 150.39€

L'exécution du budget 2024 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement (A)	3 749 568,98€	4 291 568,77€	541 999.79€
Investissement (B)	1 628 043,25€	1 679 007,35€	50 694.10€
Excédent de fonctionnement reporté de 2023 (C)			137 920.06€
Excédent d'investissement reporté de 2023 (D)			675 253.00€
Résultat de clôture de l'exercice 2024 Fonctionnement (A)+(C) = (E)			679 919.85€
Résultat de clôture de l'exercice 2024 Investissement (B)+(D)=(F)			726 217.10€
Résultat de clôture de l'exercice 2024 (E)+(F)			1 406 136.95€

La répartition des principales recettes et dépenses des deux sections est détaillée dans les paragraphes suivants.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

❖ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les salaires du personnel, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Le total des dépenses s'élève à **3 749 569€** contre 3 522 278€ en 2023, soit une augmentation d'un peu plus de 6%.

Tableau des dépenses de fonctionnement 2024 par chapitre :

Chapitre	Libellé	BP 2024 (pour mémoire)	Réalisé 2024
			Mandats émis
011	Charges à caractère général	1 877 457 €	1 403 583 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 854 913 €	1 815 345 €
014	Atténuation de produits (reversement de produit de fiscalité)	3 400 €	3 400 €
65	Autres charges de gestion courante	232 780 €	209 850 €
66	Charges financières	166 000 €	157 257 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	0 €
68	Dotations aux provisions	69 140 €	0 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 204 690 €	3 589 436 €
042	Dotations aux amortissements	160 500 €	160 133 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		160 500 €	160 133 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		4 365 190 €	3 749 569 €

1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend notamment les charges afférentes à l'énergie, les frais de communications, les contrats de maintenance, location et prestations de services, les

différents achats de petit matériel d'entretien courant ainsi que les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de voirie. Il s'élève à **1 403 583€** contre 1 189 252€ en 2023.

- La dépense en eau est stable en 2024, contrairement à l'année précédente où de nombreuses fuites avaient été déclarées.
- En ce qui concerne le coût de l'électricité, il passe de 187 500€ en 2023 à 148 800€ à 2024, cette diminution d'environ **20%** est dû aux diverses mesures de réduction de consommation poursuivies en 2024 par la commune (changement des ampoules, extinction éclairage public, etc.).
- Contrairement à 2023, il n'y a pas eu d'augmentation du coût du gaz, on constate même une baisse de la dépense de **20%** par rapport à 2023.

Dans l'ensemble, les augmentations les plus sensibles sont les dépenses :

- Les **dépenses d'alimentation** ont fortement augmenté, notamment dues à l'organisation de deux élections, de plus nombreuses inaugurations...
- Les dépenses des **produits traitement** ont également augmentées (traitement des nuisibles : frelons asiatiques, rats, chenilles processionnaires...).
- Les dépenses **d'entretien des bâtiments et petit équipement** (toiture du préau et rénovation du gîte G. Sand suite au changement de locataire, sinistre de la verrière de la gare (imputé en fonctionnement car indemniser par l'assurance de la CERT), dégâts eaux rue de Metz, réparation du plancher rafraichissant au groupe scolaire arc-en-ciel...).

Les autres dépenses de ce chapitre ont augmenté plus modérément et sont plus en adéquation avec l'inflation.

On constate également des diminutions :

- Diminution de 16% des **intérêts d'emprunt**, car un emprunt du crédit agricole de 2009 s'est terminé en 2024.
- Comme en 2023, on constate une baisse des **coûts du carburant**.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel représentent **1 815 345€** en 2024 contre 1 745 258€ en 2023, les principales cause cette augmentation sont :

- Le paiement d'heures supplémentaires en 2024 : **959 heures** soit un total de 24 612€.
 - ✓ Astreintes par les services techniques : 8h
 - ✓ Manifestations, élections et cérémonies par la police municipale : 951h (775h en 2023).

- Des avancements d'échelon et de grade pour certains agents : Glissement vieillissement Technicité.
- Remplacement du personnel absent.
- Attribution de 5 points d'indice au 01/01/2024, soit une augmentation de 24,61€ brut mensuel pour chaque agent public rémunéré en référence indice.

La part des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 50,57%.

3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Correspondent à certains dégrèvements de la taxe d'habitation et taxe foncière pour les jeunes agriculteurs, pour un montant de **3 400€** en 2024 contre 941€ en 2023.

4) Les autres charges de gestion (chapitre 65)

Ce chapitre, **209 850€** en 2024 contre 231 656€ en 2023, regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), les frais et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux).

5) Les charges financières (chapitre 66)

D'un montant de **157 257€** en 2024, contre 166 440€ en 2023, cette baisse des intérêts d'emprunt, est due à la l'extinction en 2024 d'un emprunt du crédit agricole.

Les deux emprunts réalisés en 2024 :

- **79 466€** sur 25 ans, prêt d'investissement au taux de 4,30% indexé sur le livret A, suite à la réalisation des travaux de remplacement des menuiseries de la salle des fêtes.
- **150 694€** sur 25 ans, prêt de relance verte, au taux de 3,4% indexé sur le livret A, suite à la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public ;

6) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Aucun paiement de charges exceptionnelles en 2024, contre 1 060€ en 2023.

❖ Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024 s'élèvent à **4 291 569€**, montant auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2023 : **137 920€**, soit un total de **4 429 489€**.

Tableau des recettes de fonctionnement 2024 par chapitre :

Chapitre	Libellé	BP 2024 (pour mémoire)	Réalisé 2024
			Titres émis
013	Atténuation de charges	20 000 €	26 313 €
70	Produits des services, du domaine et vente diverses	72 800 €	86 503 €
73-731	Produits issus de la fiscalité	2 759 276 €	2 775 057 €
74	Dotations et participations	1 098 518 €	1 111 249 €
75	Autres produits de gestion courante	71 801 €	107 123 €
Total des recettes de gestion courante		4 022 395 €	4 106 244 €
76	Produits financiers	75 €	99 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions	169 800 €	175 508 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		169 875 €	175 607 €
042	Opérations transferts/section	35 000 €	9 718 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		35 000 €	9 718 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 227 270 €	4 291 569 €
<i>R 002 solde d'exécution positif reporté 2023</i>		<i>137 920 €</i>	<i>137 920 €</i>
Total des recettes de fonctionnement		4 365 190 €	4 429 489 €

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles concernent les remboursements de la sécurité sociale des agents en Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS), ainsi que le remboursement pour délégation syndicale, et représentent **26 313€** en 2024, contre 21 034€ en 2023.

2) Les recettes des services, du domaine (chapitre 70)

Ce chapitre passe de 65 276€ en 2023 à **86 503€** en 2024, augmentation expliquée par l'augmentation des ventes de concession du cimetière, ainsi que le remboursement par la communauté des frais d'utilisation des locaux de l'école Sand qui sont passés de 24 126€ en 2023 à 30 446€ en 2024.

3) La fiscalité (chapitre 73 et 731)

731 Fiscalité locale : Ce chapitre bénéficie d'une augmentation, due à la revalorisation des bases fiscales prévues par la Loi de Finances 2024, soit un total de **2 510 570€** en 2024 contre 2 441 778€ en 2023,

73 Impôts et taxes : 264 487€ en 2024, chapitre comprenant les droits de mutation à titre onéreux pour 137 179€, ainsi que les attributions de la communauté de communes pour 66 510€ et le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) pour 60 798€.

4) Les dotations et participations (chapitre 74)

Ce chapitre présente une légère augmentation et affiche **1 111 249€** en 2024 contre 1 082 435€ en 2023. La Dotation Rurale présente une légère augmentation alors que la Dotation Nationale de Péréquation est en diminution.

5) Les recettes de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes de gestion courante, notamment composées par les revenus locatifs, remboursement de l'utilisation des locaux pour la PMI par le département, le remboursement des sinistres, représentent **107 123€** en 2024, contre 130 384€ en 2023.

6) Les produits et participations (chapitre 76)

Ce chapitre comprend des revenus des actions et parts sociales, des dividendes, des intérêts de produits financiers ou encore des produits de cession. Ils représentent **99€** en 2024.

7) Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (chapitre 78)

Elles correspondent aux écritures de reprise des subventions venant financer les actifs amortissables. Elles représentent **175 508€** en 2024.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement contribue à l'accroissement du patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur de la constance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : les recettes sont issues essentiellement par l'autofinancement, des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), des taxes d'aménagement perçues par la commune et du recours à l'emprunt si nécessaire.

Dans le cadre de l'affectation des résultats en M 57, les restes à réaliser sont à prendre en compte au même titre que le résultat de la section de Fonctionnement et que le solde d'exécution de la section d'Investissement.

Concernant les restes à réaliser, il s'agit des dépenses qui ont été engagées (marchés conclus...) mais non mandatées au 31 décembre, et des recettes qui sont certaines (subventions notifiées, contrats d'emprunt signés...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils doivent être pris en compte pour l'affectation des résultats qui intervient lors du vote du budget. S'il ressort de leur affectation un besoin de financement, celui-ci est couvert à due concurrence par une partie de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture.

En 2024, le montant total des restes à réaliser est de **399 072 €** en dépenses et de **270 709€** en recettes, soit un solde **négatif de 128 363€**, qui s'explique principalement par le report de travaux non réalisés dans les temps et au décalage d'encaissement des subventions.

❖ Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à **1 628 043€** en 2024 contre 1 611 447€ en 2023.

Tableau : Dépenses d'investissement 2024 par chapitres

Chapitre	Libellé	BP 2024 (pour mémoire)	Réalisé 2024 Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/2024
20	Immobilisations incorporelles	237 415 €	153 134 €	68 696 €
21	immobilisations corporelles	1 332 193 €	611 866 €	88 293 €
23	immobilisations en cours	1 191 850 €	453 737 €	237 436 €
Total des dépenses d'équipements		2 761 458 €	1 218 737 €	394 425 €
27	autres immobilisations financières	5 000 €	5 000 €	
16	Emprunts et dettes	383 000 €	375 322 €	0 €
204	Subvention d'équipement	5 646 €	267 €	4 647 €
Total des dépenses réelles d'investissement		393 646 €	380 589 €	4 647 €
040	Opérations d'ordre, travaux en régie	35 000 €	9 718 €	
041	Opérations d'ordre, patrimoniale	19 046 €	19 000 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		54 046 €	28 718 €	0 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		3 209 150 €	1 628 043 €	399 072 €

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette est de **374 942€** en 2024, contre 383 000€ en 2023.
Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 4 625 397€.

Le montant des dépôts et cautionnements versé en 2024 s'élève à **380€**.

2) Les principales opérations d'investissements réalisés en 2024 sont les suivantes :

L'année 2024 a vu le lancement et/ou l'achèvement de plusieurs chantiers majeurs sur :

LE PATRIMOINE COMMUNAL :

- La rénovation des menuiseries de la **salle des fêtes** pour 168 080€ et remplacement du rideau de scène pour 16 000€,
- La rénovation du **poste de la Police Municipale** pour 43 920€, subventionné à 43%, Comprenant l'acquisition de 4 VTT électriques (6 800€) et du système radio communication (5 160€),
- L'aménagement du **jardin de Sainte Claire** - 62 300€, subventionné à 80%,

- La reprise de la toiture de l'**espace G. Brassens** pour 38 150€ et son entrée principale pour 12 900€,
- Les travaux d'accessibilité à la **salle des fêtes** (105 500€) dont les travaux sont en cours de réalisation (fin 1^{er} trimestre 2025) – retard dû à des lots infructueux lors du marché de travaux.
- Les travaux d'aménagement de la **gare tranche 1**, 353 400€ dépensés en 2024 et 137 000€ en reste à réaliser.
- L'installation de brasseurs d'air à l'**école maternelle F. Dolto** pour 19 750€, subventionné à 50%
- La reprise de la façade de la **cave**, 2 400€.

LA VOIRIE :

- Le terrassement boulevard Jeu de ballon permettant la pose de **conteneurs semi enterrés** pour 12 850€ et financé à hauteur de 7 000€ par le Syndicat Centre Hérault,
- **L'aménagement rues du Ballast et des Amandiers** pour un montant de 638 200€ de travaux, 64 500€ d'études et 175 000€ de réseaux secs, subventionné à hauteur de 60 000€.

MAIS AUSSI DES ÉTUDES AVANT PROJETS :

- L'étude pour l'**aménagement du centre ancien** qui se poursuit et qui a obtenu 18 000€ d'aides,
- Les études pour la **création d'un terrain A8 en synthétique** (études de sol, géomètre, maîtrise d'œuvre -27 800€). Le marché de travaux a été lancé, (livraison prévue en juillet 2025),
- La poursuite des études de **travaux d'aménagements d'ensemble** (34 200€), la liquidation judiciaire du maître d'œuvre (Prima groupe) en 2024 a empêché le lancement du marché de travaux, devis SERI
- Les études de **renaturation des sols** ont permis de sélectionner le projet de désimperméabilisations de la cour de l'école Arc-en-ciel.

DES INVESTISSEMENTS RÉCURRENTS :

- Le solde des **budgets participatifs** 2023 (Tennis, jardins partagés, abris pour chats, table orientation ermitage...) et le budget participatif 2024 d'un montant de 12 400€ pour la signalétique aux abords des écoles.
- La **vidéo protection** pour 17 300€ (vidéo protection au skate-park, rue de Thau et halles des sports)
- Renouvellement des poteaux incendie rue Docteur Batigne et chemin du Bousquet pour 7 300€

DES ACQUISITIONS :

- **Écoles** : alarmes anti intrusion (2 900€), stores écoles (3 600€), informatique, mobiliers...
- **C.T.M.** : nettoyeur haute pression, perforateur, laser, transpalette, compresseur, cuve à eau, autolaveuse ...
- **Véhicule** : Toyota Yaris 13 400€, tondeuse 29 000€
- Jeux **ludothèque** pour 1 000€

- **Commune exemplaire (8 800€)** : dotations des bâtiments en équipement permettant la gestion du tri et 18 Sèches mains.

A noter que des restes à réaliser sont à reporter au BP2025 pour **399 072€** ; ils concernent notamment les travaux du Plan Local d'Urbanisme, l'étude pour l'aménagement autour des halles, de réhabilitation de la gare, et d'accessibilité de la salle des fêtes...

❖ Les recettes d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement au 31 décembre 2024 s'élèvent à **1 679 007€**, montant auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2023 : **675 253€**, soit un total de **2 354 260€**.

Tableau : Recettes d'investissement 2024 par chapitres

Chapitre	Libellé	BP 2024 (pour mémoire)	Réalisé 2024	
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12/2024
13	Subventions d'investissement	627 900 €	254 031 €	263 709 €
204	Subventions d'équipement versées	14 000 €	0 €	7 000 €
21	Immobilisations corporelles	212 011 €	564 €	
Total des recettes d'équipements		853 911 €	254 595 €	270 709 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 048 000 €	1 014 668 €	
16	Emprunts	447 440 €	230 610 €	
275	Dépôts et cautionnements	5 000 €		
Total des recettes financières		1 500 440 €	1 245 278 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissements		2 354 351 €	1 499 873 €	270 709 €
040	Opérations d'ordre, travaux en régie	160 500 €	160 133 €	
041	Opérations patrimoniales	19 046 €	19 000 €	
Total des dépenses d'ordre		179 546 €	179 133 €	
Total des recettes d'investissement cumulées		2 533 897 €	1 679 007 €	270 709 €
001	Excédent antérieur reporté	675 253 €	675 253 €	
Total des recettes d'investissement		3 209 150 €	2 354 260 €	270 709 €

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Les recettes d'investissement en 2024 se composent de :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), à savoir un prélèvement sur les recettes de l'Etat dans le but de contribuer financièrement aux investissements des collectivités territoriales pour 124 957€,
- La Taxe d'aménagement pour 39 711€,
- Les subventions de l'Etat, de la région et du département pour 254 031€
- Les immobilisations corporelles pour 565€,
- L'emprunt d'un montant 230 610€
- L'excédent d'investissement 2023 pour 675 253€
- Les dotations aux amortissements et opérations patrimoniales pour 179 133€
- L'affectation de résultat de fonctionnement 2023 pour 850 000€.

Des restes à réaliser sont à reporter au BP2025 pour **270 709€** (notamment pour les travaux d'aménagement du poste de police et les jardins de Sainte Claire, le terrain de tennis, la gare et les travaux de mise en accessibilité).

Le résultat de clôture de la section investissement (y compris les restes à réaliser) s'élève à **597 854.10€** pour l'année 2024.

III. Les données synthétiques du C.F.U 2024

❖ Agrégats financiers et ratios légaux

L'épargne nette (ou capacité d'autofinancement nette) résulte de la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de sa dette. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.

Au 31 décembre 2024 :

- **Epargne brute (ou capacité d'autofinancement brute)** représente **692 415€**.
L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle mesure la capacité d'une collectivité à financer le remboursement du capital de sa dette ainsi que ses investissements hors contraction de nouveaux emprunts et subventions d'investissements.
- **L'épargne nette** représente **317 473€**.
- La **capacité de désendettement**, qui permet de mesurer le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette, dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne, est de **6.68 ans**.
- Le **solde de la section d'investissement** est positif **726 217.10€** (Hors restes à réaliser).

S'agissant des ratios légaux :

	POPULATION INSEE	4 031,00	Seuils d'alerte	Moyenne nationale 2023 de la strate
Ratio n°1	DRF /HAB.	890,46		949,00 €
Ratio n°2	Imposition directe /HAB.	590,74		516,00 €
Ratio n°3	RRF/HAB.	1 062,23		1 141,00 €
Ratio n°4	D. equip. /HAB.	302,41		330,00 €
Ratio n°6	DGF/HAB.	243,60		152,00 €
Ratio n°7	Dépenses personnel/DRF	50,57%		55,80%
Ratio n°5	DETTE/POP.	1 147,46		676,00 €
Marge autofinancement courant				
Ratio n°9	Coefficient d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF	92,38%	<=100%	89,40%
Ratio n°10	dépenses équipement brut/RRF	28,47%		28,90%
Ratio n°11	Dette/RRF (taux endettement)	108,02%	<=120%	59,20%
Rigidité des charges structurelles				
	(charge personnel + annuité emprunt (intérêts+capital))/RRF	54,86%	<=65%	

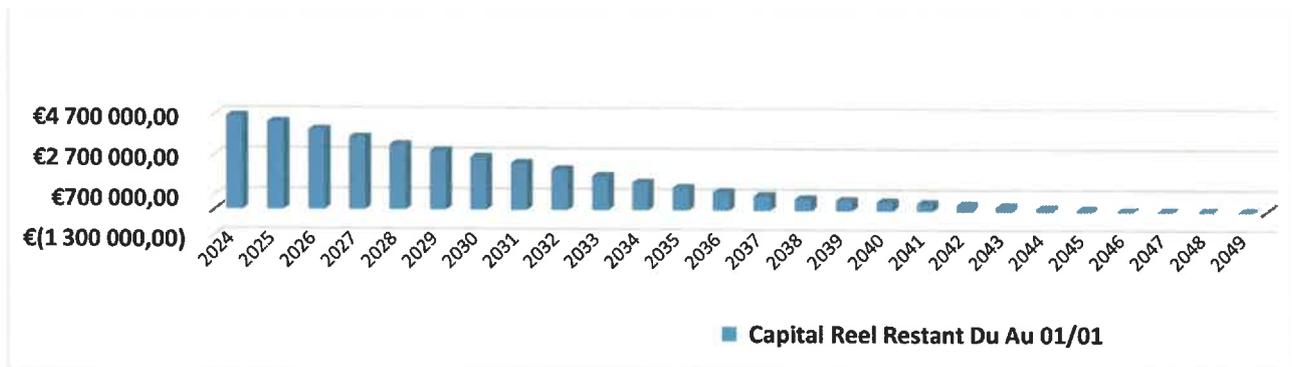
❖ La dette

La dette de la commune au 31/12/2024 se compose de 11 prêts ;

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente au 1^{er} janvier 2024 : **4 625 397€**.

La durée totale de la dette encore échue est de 24 ans (extinction de la dette en 2049).

▪ Profil d'extinction de la dette



Le Maire,

Claude VALERO



